



*Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du **P**atrimoine et la préservation des **V**éhicules, équipements ou **A**rmes historiques.*

*Federation of collectors for the safeguarding of **P**atrimony and preservation of Historical **V**ehicles, Equipment and **W**eaaponry*

**F . P . V . A**

Cerny le : 15 Septembre 2009

### **Les matériels de 2<sup>ème</sup> catégorie : le bout du tunnel ?**

La *Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du Patrimoine et la préservation des Véhicules, équipements ou Armes historique (F.P.V.A)* regroupe aujourd'hui, une centaine de membres (musées, clubs, associations, professionnels, ...) collectionneurs de matériels d'origine militaire de tous horizons confondus (aéronefs, véhicules, navires, matériels de transmission, armes historiques, ...), qui sont concernés par les dispositions du décret n°95-589 du 6 mai 1995 tel que modifié par le décret n°2005-1463 du 23 novembre 2005, ainsi que par celles des arrêtés et circulaires qui les complètent.

Régulièrement, par médias spécialisés interposés, nous vous informons de l'avancée de nos actions ! Ainsi, après plusieurs rendez-vous auprès du ministère de l'intérieur, du Premier Ministre et enfin de la Présidence de la République (courant et fin 2008); l'Elysée est intervenue pour qu'une délégation de la F.P.V.A soit reçue par le ministère de la défense et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, le 3 mars 2009.

Ces rendez-vous à l'Elysée et à la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de la Défense ont indubitablement permis de débloquent la situation !

Le mardi 8 septembre 2009, une délégation de cinq membres de la F.P.V.A représentant les différents matériels classés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie (et 1<sup>ère</sup>), était de nouveau reçue par les services de Monsieur le Ministre de la défense dans les locaux historiques de l'Hôtel de Brienne au 14 rue Saint Dominique à Paris.

Cette réunion d'une heure et demi, nous a permis, une nouvelle fois, de réitérer nos demandes et nous permet de vous annoncer que les négociations interministérielles vont bon train.

Aujourd'hui, après de longues vicissitudes et même si les arbitrages interministériels ne sont pas définitifs, nous voyons probablement le bout du tunnel !

La F.P.V.A tient à rappeler à tous l'énorme travail, humain, matériel et financier entrepris depuis 2006 pour faire évoluer les dispositions du décret n°2005-1463 du 23 novembre 2005 modifiant le décret n°95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application des dispositions du Code de la défense fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

**F.P.V.A** AERODROME AJBS DE CERNY  
La Ferté Alais F- 91590 CERNY France. Tel : 06 89 65 01 08

1

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture d'Etampes Essonne N° 0911004954 au 30/10/06.  
JO du 25/11/06 20060047 N° 1723. Modif ref : 1292/SPE/BAG/ASSO du 17 /06/09. Déclaration : W911000466.

**Adresse de correspondance** : 4 rue Jean Pierre Timbaud 87200 Saint Junien  
Mail : [r.pierrefiche@wanadoo.fr](mailto:r.pierrefiche@wanadoo.fr)

La F.P.V.A a toujours agit dans l'intérêt du patrimoine en respectant la liberté de chaque collectionneur, qu'il soit fédéré ou non. Elle n'a jamais été un concurrent des autres associations ou fédérations. Au contraire, elle a complété leurs actions de préservation et ou de reconstitution par une action de veille juridique et de lobbying, afin, que les besoins et spécificités des collectionneurs et de leur collection soient réellement pris en compte par les pouvoirs publics au plan juridique.

Le Président de la FPVA  
R. PIERREFICHE

A bientôt pour la suite,  
L'avenir dépend de vous, soutenez nous.

F.P.V.A  
Aérodrome AJBS de Cerny-la Ferté Alais - 91590 CERNY France - Tel : 06 89 65 01 08  
Bulletin d'adhésion sur <http://www.arnes-ufa.com/spip/spip.php?rubrique99> et voir site <http://www.arnes-ufa.com/spip/spip.php?rubrique92>

**F.P.V.A** AERODROME AJBS DE CERNY  
*La Ferté Alais F- 91590 CERNY France. Tel : 06 89 65 01 08*

2

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture d'Etampes Essonne N° 0911004954 au 30/10/06.  
JO du 25/11/06 20060047 N° 1723. Modif ref : 1292/SPE/BAG/ASSO du 17 /06/09. Déclaration : W911000466.

*Adresse de correspondance : 4 rue Jean Pierre Timbaud 87200 Saint Junien*  
*Mail : [r.pierrefiche@wanadoo.fr](mailto:r.pierrefiche@wanadoo.fr)*